

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 14

Votants 16

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-sept avril,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 18 avril 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

**N° D026\_2023**

**Demandes de  
subvention pour la  
restructuration du  
groupe scolaire**

**Présents (14)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GILLANT Olivier, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine.

**Absent (2)** : TRINCAT Christophe, VEZIN Pascale

**Excusés (3)** : GRIVEL Céline,

MICHOUD Max donne pouvoir à GILLET Bruno,

PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis

**Votants (16)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil le coût estimatif du projet de restructuration du groupe scolaire comprenant la rénovation énergétique et informe sur la nécessité de faire appel à des aides financières.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une estimation (3,9 millions d'euros HT comprenant Travaux, Maître d'œuvre, Assistance à maîtrise d'ouvrage, bureaux d'études et études). Selon l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, le coût pourrait s'avérer supérieur : à confirmer à la réception des projets d'architectes.

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de financeurs et de subventionnements (Etat, Région, Département, etc) et de répondre à l'appel à projets du SYANE dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit énergétique du groupe scolaire a été réalisé ce début d'année 2023 par ENEOS, mandaté par le SYANE. L'appel à projets 2023 a pour objectif d'accompagner financièrement et techniquement dans la réalisation de projets de rénovation énergétique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND NOTE** du coût estimatif
- **VALIDE** les recherches de financement
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter toutes demandes possible de financement auprès des différents partenaires, à répondre à l'appel à projet du SYANE
- **S'ENGAGE** également à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2023 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE.

Au registre sont les signatures  
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire  
Benoît COLIN



Le Maire,  
Bruno GILLET

